



Ville de LORRAINE

AVIS PUBLIC
D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT 235-5

AVIS PUBLIC EST DONNÉ à l'effet:

QUE lors de la séance ordinaire tenue en date du 14 avril 2020 à 19 h, le conseil municipal de la Ville de Lorraine a adopté le « **Règlement 235-5 modifiant le règlement 235-3 et ses amendements concernant la mise en place d'un programme de subventions environnementales** »;

QUE toute personne intéressée peut obtenir une copie ou consulter ce règlement en s'adressant aux Services juridiques et greffe de la Ville de Lorraine, situés au 33 boulevard De Gaulle, Lorraine, durant les heures d'ouverture ou sur le site Internet de la Ville au www.ville.lorraine.qc.ca;

QUE ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la loi.

Donné à Lorraine, le 22 avril 2020.

Me Annie Chagnon, greffière